



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 13 :
REQUALIFICATION DES
JARDINS PARTAGÉS DE
GODARD - DEMANDE DE
SUBVENTION

Séance Ordinaire du 2 avril 2024

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 20 mars 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 2 avril 2024.

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Géraldine AUDEBERT, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absents : 2

Excusés : 6

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Nathalie SOARES), Armelle ABAZIOU BARTHELEMY (à Françoise COSSECQ), Michel MENJUCQ (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Sandrine JOVENE), Sarah DEHAIL (à Emmanuelle ANGELINI), Julie-Anne BROUSSIN (à Bérengère DUPIN).

Absents : Mme Claire LAYAN, M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Alain GERARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

DOSSIER N° 13 : REQUALIFICATION DES JARDINS PARTAGÉS DE GODARD - DEMANDE DE SUBVENTION

RAPPORTEUR : Daphné GAUSSENS

La Ville du Bouscat souhaite créer et mettre en œuvre un projet alimentaire et paysager sur son territoire dans la zone des jardins partagés de Godard.

Le site est historiquement occupé par des cultures vivrières, d'abord par du maraîchage (ancienne ceinture maraîchère de Bordeaux du XVIIIème siècle jusque dans les années 1950-1960), puis par du jardinage et du petit élevage (poules, cailles) depuis la fin de la 2nde guerre mondiale. Ce paysage constitue un patrimoine culturel et historique.

Les jardins de Godard constituent un site exceptionnel de par son histoire et son positionnement aux portes de Bordeaux avec une grande fonctionnalité paysagère répondant à l'intérêt général : nourricière, patrimoniale, aménités et bien-être, préservation de biodiversités domestique et sauvage, historique... Toutefois, la configuration foncière de l'ensemble du site est complexe, entre propriétaires privés et domaines privés de collectivités territoriales (Le Bouscat, Bruges, Bordeaux Métropole).

Ce sont les raisons qui ont conduit la ville du Bouscat à commander une étude de requalification du site au bureau d'études SALUTERRE.

Les enjeux repérés sont les suivants :

- Comment ouvrir le site à plus d'usages et de fonctions et en faire un parc nourricier ?
- Comment préserver, restaurer, partager le patrimoine paysager du site ?
- Comment valoriser l'histoire culturelle et paysagère du site ?

L'offre du bureau d'études SALUTERRE comprend les volets suivants : diagnostic partagé, mobilisation des acteurs, coproduction et livraison de chantiers coopératifs vers une autonomisation du collectif.

La réalisation de cette étude est planifiée sur une année du printemps 2024 au printemps 2025 et représente un coût de 47 837 € TTC.

La ville va demander une aide financière à Bordeaux Métropole dans le cadre du « CODEV 6 ».

La commune pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ce projet.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de la ville à accompagner la mise en place de jardins partagés, espaces de participation démocratique, permettant la création de lien social intergénérationnel et interculturel et permettant le développement d'actions à vocation pédagogique,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Article 1 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires ou organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la réalisation du projet,

Article 2 : AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :
33 voix POUR

Fait et délibéré le 2 avril 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Alain GERARD